

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**ARRÊTÉ N° PM033/2023**

OBJET : **Règlementation du stationnement**
Parkings de la Halle et du centre d'animation
Fête médiaval

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la médiathèque en date du 14 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que la fête du réseau intercommunal des bibliothèques, médiaval, sera organisé le samedi 04 mars 2023 autour de la médiathèque et sous la Halle ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers et celle des organisateurs ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le samedi 04 mars 2023, de 08 h 00 à 21 h 00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking du centre d'animation et sur les dernières places (après les escaliers du parking du centre d'animation) sur le bas de la halle.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules des organisateurs et des personnes à mobilité réduite sera autorisé.

ARTICLE 3 : Le stationnement des autres véhicules est interdit sur ces emplacements.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation 1 semaine avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

24 FEV. 2023

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable du réseau médiaval.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 23 février 2023



LE MAIRE : B. ROMIER